



NICE - MERCANTOUR

14 avenue Mirabeau
06000 NICE

Tél. : 04 93 62 59 99 de 16 à 19 heures (Sauf WE et jours fériés)
FAX : 04 93 92 09 55
Email : info@cafNice.org
<http://www.cafNice.org>

BREVET DE RANDONNEUR ALPIN

“ BRALP ”

Créé par Kine Gurékian et organisé par le Groupe Randonnée
Montagne du
CLUB ALPIN FRANÇAIS
NICE - MERCANTOUR

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Votre **feuille d'engagement** est à retourner **dûment remplie** et **accompagnée des droits d'inscription** au Club Alpin Français Nice–Mercantour.

Vous vous êtes engagé pour cette épreuve (véritable “randonnée enchantée”) : pensez-y jour et nuit ! Préparez vous et entraînez-vous sérieusement, de manière à la réaliser dans les meilleures conditions possible ; cela vous permettra d'en garder un magnifique souvenir.

En **cas de forfait**, pour des raisons de force majeure, **avertissez nous de toute urgence** (Téléphone, Fax, Email...). **L'épreuve a lieu par n'importe quel temps**; les absents perdent le montant de l'inscription (droits et car).

Il ne s'agit pas d'une compétition, mais d'une marche en montagne « au long cours » avec distance et dénivellations inhabituelles pour une randonnée alpine de la journée. Le brevet “ BRALP ” est avant tout **une épreuve de résistance et de régularité en montagne**. Il n'y a pas de classement individuel ni de pointage d'horaire. Seul un horaire de base est établi ; il est conseillé de s'y tenir le plus près possible.

Équipement : Le “BRALP” étant comme son nom l'indique, **une randonnée alpine**, organisée par un club de montagne (et non de marche sportive ou de course à pied !), il convient de l'aborder avec **un équipement complet de randonneur alpin** (sur soi ou dans le sac à dos), c'est-à-dire **des vêtements et des chaussures de montagne**, ainsi **qu'un sac à dos obligatoirement**. Les tenues d'athlétisme et de compétition **ne sont pas admises**. Outre la nourriture et la boisson, on se doit d'emporter dans son sac **un vêtement chaud** (pull-over épais, polaire...), **un imperméable** (K-Way, poncho...), éventuellement petite pharmacie, lampe de poche ou frontale (obligatoire pour le grand brevet). Les transistors et les chiens sont interdits.

En montagne il faut pouvoir compter exclusivement sur soi-même.

Il est également vivement conseillé de se munir d'un “ rechange ” aussi complet que possible : bas et chaussures surtout, que l'on déposera le matin dans le car ou son véhicule particulier ou auprès des camarades afin de se changer en cas de besoin.

En ce qui concerne l'épreuve du second degré, il faut noter qu'elle comporte une section de marche de nuit (lampe de poche ou frontale indispensable) et, en altitude, des sections sur pentes plus ou moins enneigées (neige dure ou même glacée certaines années) ; aussi les **dispositions** précédentes sont-elles à **observer strictement**. S'il y a lieu **le port du piolet** peut être rendu obligatoire (renseignements sur demande, dans les derniers jours avant l'épreuve, à la permanence du “BRALP” au siège de la section du Club Alpin Français.

L'esprit de camaraderie alpine est également de rigueur : on trouvera facilement, au cours des longues journées “BRALP”, de nombreuses occasions d'en faire preuve.

Les parcours sont différents chaque année (quinze itinéraires différents de “Petit Brevet” et quinze du “Grand” ont été créés, après quoi on recommence....**Mais des bases uniformes**, à de petites différences près, sont respectées, depuis la création de l'épreuve dans les Alpes-Maritimes (en 1958).

Le brevet du premier degré (dit petit brevet) se tient dans les limites suivantes : de 35 à 39 km se combinant avec 1600 à 1900 mètres de **dénivellation à la montée** (à noter toutefois que, en ce qui concerne la dénivellation à la descente, des différences importantes apparaissent...).

Les bases du **brevet du second degré** (dit grand brevet) sont les suivantes : de 47 à 51 km se combinant avec 2500 à 2900 mètres de **dénivellation à la montée**.

Autre **norme** - “BRALP” : chaque itinéraire comporte le passage sur un **grand sommet-belvédère des Alpes-Maritimes**, au panorama renommé.

C'est ainsi que le Tournaret, le Lauvet-d'Illonse, l'Authion, le Barrot, le Cheiron, la Bernarde, la Marta, le Rent, le Gravière, le Teillon (avec des altitudes voisines de 2000 mètres) figurent au tableau du “petit brevet”, tandis que le “grand brevet” visite des

Ce document est à conserver et à relire soigneusement avant votre participation au brevet.

sommets de près de 3000 mètres : le Mounier, le Peipoiri, l'Abisse, le Pelat, le Diable, l'Enchastraye, le Marguareis, le Grand-Coyer, le Mourre-Haut, etc...

Il faut encore souligner qu'aux "BRALP" il s'agit bien de **randonnée alpine**, c'est-à-dire de simple marche en tout terrain montagneux (et non d'alpinisme) et encore moins d'escalade. Les parcours ont seulement un profil montagne parfois fort accidenté ; ils peuvent comporter des sections enneigées, en "caillasses" et en terrain plus ou moins "escarpé".

On supporte aussi les températures extrêmes de grande journée "BRALP" ; de plus au "grand brevet", une première partie se déroule en marche de nuit, avec le plus souvent, passage à l'aube sur un haut sommet. Enfin, il y a, selon le temps, les brevets "aquatiques", "polaires", "tropicaux", etc...(C'est bien pourquoi l'équipement préconisé est nécessaire).

Organisé (et créé) par le Groupe Randonnée Montagne (dit le "Mille Pattes") du CLUB ALPIN FRANÇAIS NICE-MERCANTOUR, le brevet "BRALP" est également **ouvert** aux membres de tous les Clubs et aux indépendants.

Le "BRALP" **a lieu par n'importe quel temps**. Le départ a lieu même par grosse pluie ou neige. **Aucun remboursement** pour mauvais temps ne peut être envisagé. **Ne pas partir avant le signal du starter officiel**, sous peine de disqualification.

Ne partez pas sans être en possession de votre **fiche de contrôle** individuelle. Conservez-la précieusement (prévoyez une protection en cas de pluie). Faites-la tamponner à chaque contrôle ainsi qu'au contrôle arrivée où vous devez la déposer (sans perdre une seconde si vous êtes en retard).

De même si vous abandonnez l'épreuve, ne manquez pas de faire parvenir votre **fiche de contrôle** au contrôle arrivée (avec mention indicative du lieu d'abandon). **Toutes les fiches de contrôle doivent nous parvenir le soir même**, celles des "forfaits au départ" et celles des autres "abandons" (annotées en conséquence).

Les **points de décrochage** sont mentionnés dans le dossier qui vous est remis à l'inscription.

En résumé, pour participer aux "BRALP" vous devez être en possession des pièces suivantes :

- Le plan de marche et le profil
- Les cartes IGN correspondantes
- Le présent texte "Renseignements BRALP"
- La fiche de contrôle individuelle (distribuée dans les cars ou au départ)
- Les circulaires complémentaires s'il y a lieu (elles seront alors distribuées dans les cars ou au départ)

CONDITIONS D'ADMISSION

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident pouvant survenir aux participants, ou causé par eux à des tiers, au cours des épreuves.

En conséquence, les participants doivent être assurés, soit par leur appartenance à un Club, soit personnellement pour :

- Les frais de recherches en montagne,
- Leur responsabilité civile.

Les participants doivent signer le formulaire d'engagement.

BREVET DU PREMIER DEGRE

- Etre âgé d'au moins 15 ans révolus
- Entre 15 et 18 ans, remplir "l'autorisation des tuteurs".

BREVET DU SECOND DEGRE

- Etre âgé d'au moins 18 ans révolus.

Ce document est à conserver et à relire soigneusement avant votre participation au brevet.